

Séance du 27 septembre 2019

OBJET : Amortissement travaux de gouttières au réservoir d'eau

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir un amortissement pour des travaux de gouttières au réservoir d'eau d'une valeur de 1 240.86 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un amortissement de 10 ans, à compter de 2019.

OBJET : Amortissement système de traitement UV et subventions

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir un amortissement pour le système de traitement UV d'une valeur de 14 538.60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer une durée d'amortissement de 10 ans sur le système de traitement UV, à compter de 2019.
- DECIDE d'amortir les subventions afférentes selon la même durée d'amortissement à compter de 2019, soit 10 ans.

OBJET : Amortissement des frais d'études de la DUP

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir un amortissement pour :

- les frais d'étude de la faisabilité de la DUP (7 488 €),
 - les frais d'étude de l'impact économique de la DUP (3 600 €),
 - les frais des plans et relevés topographiques (2 520 €),
- d'une valeur totale de 13 608 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un amortissement de 80 ans, à compter de 2019.

OBJET : Ouverture de crédits DM n°1 – BP Eau – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 28 JUIN 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits au BP Eau afin de passer des écritures d'amortissement. Sachant qu'il n'y a pas de 021 et de 023 prévus au budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| • Article 6811 – Chapitre 042 | + 300 € |
| • Article 022 | - 300 € |
| • Article 2803 – Chapitre 040 | + 300 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE l'ouverture de crédits ci-dessus.

OBJET : Don de l'Association « Les Amis de Ste-Ernelle » à la commune

Vu le règlement d'une facture d'analyse d'eau par le commune pour l'Association « Les Amis de Ste-Ernelle »,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de recevoir un don de cette association d'un montant de 203.40 € et d'encaisser le chèque correspondant.

OBJET : Don de la commune à l'Association « Les Amis de Ste-Ernelle »

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un don au profit de l'Association « Les Amis de Ste-Ernelle » d'un montant de 250 € pour participer au financement du 4ème concert d'été.

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition
- CHARGE le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'octroi de ce don.

OBJET : Renouvellement du CDD de Mme CHENET

Vu la délibération en date du 9 décembre 2016 concernant l'embauche d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en la personne de Mme CHENET Laëtitia,

Vu la délibération en date du 23 novembre 2018 concernant le renouvellement de son CDD pour 1 an jusqu'au 31/12/2018,

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Laëtitia CHENET pour une durée de 1 an, éventuellement renouvelable sur la base de 1 h hebdomadaire (1/35ème) dans les mêmes conditions que le précédent contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement du CDD de Mme Laëtitia CHENET aux conditions prévues ci-dessus **à compter du 01/01/2020**
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'application de cette délibération.

OBJET : Dégrèvement bail de chasse

Vu la mise en zone blanche de la forêt de Villécloye suite à la peste porcine africaine et la répercussion sur l'activité de chasse,

Vu le courrier de l'ONF intitulé « Gestion de l'indemnisation des baux de chasse en zone blanche dans le cadre de la peste porcine africaine » d'août 2019,

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un dégrèvement de 40 % sur la location du bail de chasse 2019-2020 pour l'ACCA de Bazeilles sur Othain, pour lequel une aide de l'Etat est prévue en compensation.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat pour l'indemnisation.